

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 31 octobre 2014

38, AVENUE THIERS  
77011 MELUN CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 64 87 58 05

TÉLÉCOPIE : 01 64 87 00 22

DDFIP 227/2014

Monsieur le Sénateur,

Par courrier du 22 octobre à Monsieur le Préfet, vous avez souhaité avoir connaissance des données d'évaluation de la mise en œuvre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en Seine-et-Marne.

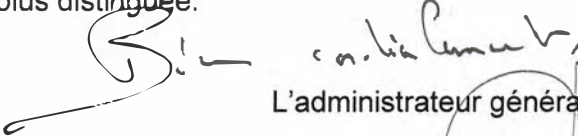
En réponse à votre demande, je vous informe qu'en 2014, la mise en œuvre du CICE a permis à 8718 entreprises seine-et-marnaises de bénéficier d'un montant total de 89,7 M€ de crédits d'impôts.

Parmi ces 8 718 entreprises, 5 530 PME et TPE du département ont reçu directement 32.8 M€ du Trésor Public, versés dans un délai moyen de 20 jours après la formulation de leur demande. Les autres entreprises ont pu déduire le montant du CICE de leur impôt sur les sociétés.

Je précise que les données relatives au CICE qui concernent les entreprises relevant du Bénéfice Industriel et Commercial (BIC), du Bénéfice Non Commercial (BNC) et du Bénéfice Agricole (BA), déclarés dans le cadre de l'Impôt sur le revenu, ne sont pas encore disponibles.

La mobilisation des acteurs publics pour atteindre ces résultats a été très forte dans le département. Ainsi le Préfet a organisé en 2013 et 2014 plusieurs réunions d'information sur le pacte de responsabilité et de solidarité. En outre les équipes de la Direction Départementale des Finances Publiques et de la DIRECCTE ont participé à de très nombreuses manifestations des organisations professionnelles (chambres consulaires, experts comptables, associations locales de chefs d'entreprises...). La DDFIP a de plus envoyé directement à chaque entreprise potentiellement concernée de Seine-et-Marne un courriel expliquant les modalités d'accès au CICE en soulignant que les déclarations sont très simples, rapides à formuler et disponibles par voie dématérialisée sur le site [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr)

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

  
L'administrateur général des Finances publiques,

Monsieur Michel BILLOUT  
Sénateur de Seine-et-Marne  
Maire de Nangis  
Palais du Luxembourg  
75291 PARIS Cedex 06

  
Denis DAHAN